

Fonds d'investissement de proximité



A Plus  
Proximité 4



[www.aplusfinance.com](http://www.aplusfinance.com)

# En souscrivant à A Plus Proximité 4

## ■ Contribuez à l'économie du pays

"Plus de 1600 entreprises ont été accompagnées en 2008 par les acteurs français du capital investissement, qui leur ont apporté un montant record de 10 milliards d'euros. En 2008, plus de 80 % des entreprises financées sont des PME/PMI qui comptent moins de 250 salariés et réalisent moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires."

Source : AFIC / Grant Thornton.

## ■ Participez au développement des PME

Votre investissement permet le développement des PME à forte croissance. L'équipe de gestion accompagne leur management lors des décisions stratégiques. Elle est partenaire des entreprises à toutes les phases de leur développement. Cet investissement présente un risque de perte en capital.

## ■ Diversifiez vos placements

Vous investissez notamment dans une classe d'actifs de sociétés non cotées.

## ■ Bénéficiez d'économies d'impôts

en contrepartie d'une durée de blocage de 7 ans minimum (soit jusqu'au 31/05/2017).

La durée de blocage peut aller jusqu'à 9 ans (soit jusqu'au 31/05/2019) en cas de mise en liquidation des fonds avant la fin de la 7ème année, sur décision de la société de gestion.

Vous bénéficiez d'un double avantage fiscal\* :

- Une réduction d'impôt de 25 % d'un montant maximum d'investissement de

**12 000 euros**

pour un célibataire

**24 000 euros**

pour un couple

- Une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux)

\* A condition de conserver les parts 5 ans minimum. Toutefois, la durée de blocage du fonds est de 7 ans minimum. Ces avantages sont cumulables avec ceux des FCPI.

## Qu'est-ce qu'un FIP ?

Créés en 2003 par la loi Dutreil, les Fonds d'Investissement de Proximité sont composés au minimum de 60 % de PME qui :

- emploient moins de 250 personnes,
- réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€,
- sont soumises à l'impôt sur les sociétés,
- exercent leur activité dans 4 régions limitrophes.

10 % de ces sociétés doivent avoir été créées depuis moins de 5 ans.

A Plus Proximité 4 investit dans les régions Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et PACA.

# La stratégie d'investissement

- 60 % du fonds est investi dans des sociétés innovantes avec une politique de gestion diversifiée.

A Plus Proximité 4 :

- pratique une diversification sectorielle,
- investit dans des PME ayant atteint l'équilibre de leur compte d'exploitation.

L'équipe de gestion s'appuie sur :

- un réseau relationnel étendu dans l'univers du capital investissement gage d'un flux d'affaires abondant et de qualité,
- une méthodologie rigoureuse de sélection des investissements,
- un savoir-faire en matière de valorisation d'entreprises, indispensable aux opérations d'investissements et de désinvestissements.

- 40 % du portefeuille est investi librement dans des fonds auprès de gérants d'OPCVM.

## Un fonds de proximité régional

### Île-de-France

L'un des plus importants pôles économiques au monde, l'Île-de-France concentre un très grand nombre de sièges sociaux d'entreprises avec une large diversité de secteurs d'activité. Avec une prépondérance du tertiaire, c'est aussi la première région industrielle française, avec des secteurs à forte valeur ajoutée.



### Bourgogne

Dotée d'une situation géographique privilégiée, entre le nord et le sud de l'Europe, la Bourgogne est une des premières régions exportatrices françaises. Historiquement tournée vers l'industrie agroalimentaire, la région a su développer des secteurs extrêmement variés, comme les biens intermédiaires (sidérurgie), les biens d'équipement, l'automobile et l'industrie pharmaceutique.

### Rhône-Alpes

Avec une économie régionale puissante (PIB > 174 Mds d'euros), Rhône-Alpes se place parmi les quinze régions européennes produisant le plus de richesses. Terre d'origine de nombreux entrepreneurs renommés, la région voit son tissu d'entreprises augmenter chaque année, avec plus de 150 000 créations de 2002 à 2007, essentiellement des PME, qui sont au cœur de la réactivité de l'industrie et du secteur tertiaire.

### PACA

Troisième région de France par sa population, la région est positionnée sur des secteurs porteurs comme la microélectronique et la pharmacie. Depuis 2000, le PIB de la région PACA augmente plus vite que celui de la France métropolitaine et le nombre d'entreprises est en hausse dans tous les secteurs.



A Plus Finance, société de gestion indépendante, dispose d'une expérience de neuf ans dans la gestion des fonds d'innovation.

Grâce au savoir-faire entrepreneurial, industriel et financier des trois associés gérants, elle apporte aux entreprises sélectionnées une véritable valeur ajoutée, permettant d'optimiser leur croissance et leur valorisation.

### Le parcours des trois associés

**Niels COURT-PAYEN** ESCP 84  
Équipes LBO de Paribas  
Paribas Affaires Industrielles

**Frédéric BAYOL** ESCP 83  
Auditeur du cabinet Mazars  
Gestionnaire à l'Européenne  
de Banque

**Jean-Michel PIMONT** X 79  
Directeur du Développement  
de la SSII Devoteam Fondateur  
de Mimetics et de PurpleEyes

**Forme juridique** : A Plus Proximité 4 est un Fonds d'Investissement de Proximité

**Dépositaire** : BNP PARIBAS Securities Services

**Gestionnaire** : A Plus Finance est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) pour la gestion de Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

### Caractéristiques

Montant de la part : 100 euros  
Souscription minimum : 2 000 euros  
Souscription ouverte jusqu'au : 31/05/2010  
Droits d'entrée : 5 % maximum  
Frais de gestion : 3,85 % TTC  
Échéance du fonds : 7 ans  
Code ISIN : Part A : FR0010787259

### Frais

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10 % lors du 1er exercice comptable.

CATEGORIE DE FRAIS	% OU MONTANT	BASE DE CALCUL	PERIODICITE DE PAIEMENT
<b>FRAIS A LA CHARGE DU SOUSCRIPTEUR</b>			
Commission de souscription	5 % maximum, cette commission peut être moindre	Montant souscrit	Uniquement lors de la souscription
Commission de rachat	0,5 %	Montant des rachats	Uniquement lors du rachat
<b>FRAIS A LA CHARGE DU FONDS</b>			
Frais de gestion dus à la société de gestion	3,85 % TTC annuels	Actif net	Semestrielle
Frais de constitution dus à la société de gestion	1,13% TTC des versements	Montant des versements	Prélevés en deux fois, à la fin de chaque période de souscription
Frais de dépositaire dus à BNP Paribas Securities Services	0,05 % HT annuels	Actif net	Semestrielle
	Passif : 8 à 16 euros HT	Par porteur	Annuelle
	Conservation des actifs : à partir de 0,006% HT pour les actions, obligations et TCN français, jusqu'à 0,025 % HT pour les OPCVM luxembourgeois et irlandais	Par ligne	Annuelle
Frais de transaction : à partir de 6 € pour les OPCVM français domiciliés chez le dépositaire, jusqu'à 35 € pour les OPCVM luxembourgeois et irlandais		Par mouvement	
Frais de délégation administrative et comptable dus à BNP Paribas Fund Services	De 0 à 15 000 000 € : 0,09 % par an avec un minimum de 9000 € HT par fonds et par an ; au-delà de 15 000 000 € : 0,05 % par an avec un minimum de 13 500 € HT par fonds	Actif net	Semestrielle
Frais de communication supportés par le fonds	0,1 % TTC maximum	Actif net	Annuelle
Honoraires du Commissaire aux Comptes Corevise	7.000 € HT maximum	Tarif horaire	Annuelle
Frais d'étude et de suivi remboursés à la Société de gestion le cas échéant	0,95 % HT maximum *	Actif net	Annuelle
Frais indirects pour l'investissement dans des OPCVM cibles	1% HT	Actif net	Annuelle

\* dans la limite des frais réels facturés

### Respect des critères d'investissement au 31 décembre 2008

DENOMINATION	DATE DE CREATION	% DE L'ACTIF ELIGIBLE A LA DATE DU 31/12/2008	DATE A LAQUELLE L'ACTIF DOIT COMPRENDRE AU MOINS 60% DE TITRE ELIGIBLES
A Plus Proximité	décembre 2006	65 %	31 mai 2009
A Plus Proximité 2	décembre 2007	23 %	31 mai 2010
A Plus Développement	mai 2008	15 %	30 novembre 2010

**AVERTISSEMENT** : L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 années à compter de la fin de la période de souscription (soit jusqu'au 31/05/2017), sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement. La durée de blocage peut aller jusqu'à 9 ans (soit jusqu'au 31/05/2019), en cas de mise en liquidation du fonds avant la fin de la 7ème année.

Le fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automa-

tiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Date de l'agrément AMF : 20 août 2009



**A Plus Finance**  
8 rue Bellini • 75116 Paris  
Tél. : 01 40 08 03 40

[www.aplusfinance.com](http://www.aplusfinance.com)